



PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2019

Date de Convocation

23 octobre 2019

Date d’Affichage

14 novembre 2019

Nombre de délégués

- En exercice	61
- Présents	44
- Votants	45
- Représentés	01
- Absents	16

L’an deux mille dix-neuf, le 07 novembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil du Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères dont les représentants ont été légalement convoqués, se sont réunis, au 22 rue de la Grande Haie à Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Madame Marie-Claude de SAINT LOUP, Présidente par intérim du SIRMOTOM.

Présents :

Représentant la Communauté de Communes « Pays de Montereau » :

M.M. DALICIEUX, BARDIN, PATY, Mme DUFFAULT, M.M. CADARIO, MUNOZ, Mmes PLANADE, JAMET-SYLVESTRE, BELLEMAIN, M. DA COSTA FERREIRA, Mme GODON, M.M. POUSSEL, BUZZI, Mme QUERMELIN, M.M. CADET, CHON, FONTAINE, CHEREAU, JEGO, AFONSO, Mmes CHARET, SAGOT, PRAT, M. AUTHIER, Mme de SAINT LOUP, M.M. TROUVE, MAILLARD Gaston, CHOLLET, GOSSEREZ, AFONSO, MAILLARD Pascal.

Représentant la Communauté de Communes « Moret Seine et Loing » :

M.M. OZOG, GOLDSTEIN, Mme KLEIN, M. RICHETIN.

Représentant la Communauté de Communes « Gâtinais Val de Loing » :

M. CHIANESE.

Représentant la Communauté de Communes « Brie Nangissienne » :

M. MARTIN.

Représentant la Communauté de Communes « Bassée Montois » :

Mme ROBBE, M. BIGOT, Mmes BOUNIOUX, VILLIERS, BELTRAN, M.M. CHAUVET, YWANNE.

Représentés : Madame BLANCHET représentée par Madame CHARET.

Absents :

M.M. SIMARD, BERGAMASCHI, LENARDUZZI, DELALANDRE, DA SILVA, LEDOUX, Mme AQUILON, M.M. OLLAR, DEMONT, THILLAYS, RODRIGUEZ, Mme GRIERE, M. SIMONET, Mme FAUCONNET, M. BOITEUX, Mme HECTOR.

Secrétaire de séance : Monsieur Frédéric FONTAINE, délégué titulaire.

La séance est ouverte à 18 heures 30 sous la présidence de Madame Marie-Claude de SAINT LOUP, Présidente par intérim du SIRMOTOM.

*Madame ZAÏDI procède à l'appel nominal...
Le quorum étant atteint, le Comité peut valablement délibérer.*

Mme ZAÏDI : Nous avons le quorum et nous pouvons débiter ce Conseil Syndical. Je passe la parole à Mme Marie-Claude DE SAINT LOUP, Présidente du SIRMOTOM par intérim.

Mme DE SAINT LOUP : Bonsoir à toutes et à tous.

En tant que Présidente par intérim, j'ai donc l'honneur de présider ce Conseil Syndical du 7 novembre 2019.

- Désignation d'un(e) Secrétaire de séance

Monsieur Frédéric FONTAINE est volontaire.

ORDRE DU JOUR

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- Installation de nouveaux délégués titulaires et suppléants pour la Communauté de Communes Pays de Montereau ;
- Election du Président ;
- Election des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau ;
- Délégations de l'assemblée délibérante au Président ;
- Autorisation donnée au Président pour ester en justice ;
- Désignation d'un nouveau délégué titulaire du SIRMOTOM siégeant au SYTRADEM ;
- Modification de la délibération désignant les membres de la Commission d'Appel d'Offres du SIRMOTOM ;
- Délégation de signature donnée à la Directrice Générale des Services ;

COMMANDE PUBLIQUE

- Autorisation donnée au Président pour résilier le marché d'exploitation des déchetteries du SIRMOTOM et à mettre en place un protocole transactionnel ;
- Autorisation donnée au Président à lancer une procédure d'Appel d'Offres pour le renouvellement du marché d'exploitation des déchetteries du SIRMOTOM ;

FONCTION PUBLIQUE-PERSONNEL

- Autorisation donnée au Président pour renouveler la souscription au contrat d'assurance groupe auprès du Centre de Gestion de Seine-et-Marne ;
- Autorisation donnée au Président à annuler et remplacer les délibérations n°DCS2016/27, n°DCS2017/20 et n°DCS2018/31 portant sur la mise en place du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) ;
- Affaires et questions diverses.

INSTALLATION DE NOUVEAUX DELEGUES TITULAIRES ET SUPPLEANTS POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE MONTEREAU

Mme DE SAINT LOUP : Je demanderai votre indulgence car je ne suis pas habituée à l'exercice de présider cette séance.

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU La délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Montereau en date du 07 octobre 2019, désignant :

- En qualité de délégué titulaire : Monsieur Yves JEGO en remplacement de Monsieur James CHERON pour la Commune de Montereau-Fault-Yonne ;
- En qualité de délégué suppléant : Monsieur James CHERON en remplacement de Monsieur Yves JEGO.

En conséquence, il convient d'installer au sein du SIRMOTOM :

- En qualité de délégué titulaire : Monsieur Yves JEGO en remplacement de Monsieur James CHERON pour la Commune de Montereau-Fault-Yonne ;
- En qualité de délégué suppléant : Monsieur James CHERON en remplacement de Monsieur Yves JEGO.

Les membres du Conseil Syndical se doivent d'accueillir et d'installer au sein du SIRMOTOM :

- En qualité de délégué titulaire : Monsieur Yves JEGO en remplacement de Monsieur James CHERON pour la Commune de Montereau-Fault-Yonne ;
- En qualité de délégué suppléant : Monsieur James CHERON en remplacement de Monsieur Yves JEGO.

Nous devons procéder au vote.

Qui est contre ? (0 voix).

Qui s'abstient ? (0 voix).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Vous pouvez les applaudir !

(Applaudissements)...

C'est une bonne chose de faite !

ELECTION DU PRESIDENT

*La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Claude de Saint Loup, Présidente
par intérim du SIRMOTOM.*

Mme DE SAINT LOUP : Afin de procéder à l'élection du Président, je demande au doyen d'âge de l'assemblée de rejoindre la table aux côtés de Madame ZAIDI. Le doyen d'âge sera assisté de deux secrétaires de séance, désignés parmi les plus jeunes de l'assemblée.

Il se trouve que le doyen d'âge, c'est moi !

J'ai l'honneur et l'avantage d'être la doyenne d'âge. Ne riez pas, s'il vous plaît !

M. JEGO : Cela ne se voit pas !

Mme DE SAINT LOUP : Merci Yves !

Nous avons identifié les plus jeunes de la séance : Madame BELLEMAIN et Monsieur CHAUVET. Ils sont donc les deux secrétaires de séance.

(Mme BELLEMAIN et M. CHAUVET rejoignent la table du Bureau)...

Mme ZAÏDI : Vous pouvez vous installer.

Mme DE SAINT LOUP : En même temps, je vais vous faire le discours du doyen d'âge.

Etant la doyenne d'âge de cette assemblée, il m'appartient de procéder à l'élection du Président du Syndicat.

Monsieur le Président James CHERON a remis sa démission à Madame la Préfète pour ses fonctions de Président du SIRMOTOM et de délégué titulaire.

A cet effet, la Préfecture demande au SIRMOTOM de procéder à l'élection d'un nouveau Président et de ses Vice-présidents et des autres membres du Bureau.

Je vous rappelle que conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L5211-1, l'article L2122-7 et l'article L2122-7-1, l'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Selon l'usage, il appartient aux deux plus jeunes des délégués d'être nommés secrétaires de séance -c'est déjà fait.

Pour me permettre de passer sans plus attendre à cette élection, je vous demande de bien vouloir m'annoncer les candidatures pour la Présidence.

Qui est candidat ? Monsieur JEGO.

M. JEGO : Je vais peut-être dire un mot...

Mme DE SAINT LOUP : Y a-t-il d'autres candidats ? (Non). Monsieur JEGO, je vous donne la parole.

M. JEGO : Oui, vous m'avez trop manqué !

(Rires)...

Quand James CHERON m'a fait part de son souhait de pouvoir libérer son agenda de tâches multiples -il a pris modèle sur moi, il cumule tout !- pour entrer dans la partie électorale, il m'a demandé d'être éventuellement candidat et je lui ai dit "oui" avec enthousiasme.

C'est vrai qu'une sorte de non-dit valait depuis le début de ce mandat, selon lequel c'était plutôt le maire de la Ville principale qui présidait ce Syndicat. Mais c'est du non-dit, c'était entre nous...

J'ai présidé le SIRMOTOM avec bonheur pendant de nombreuses années. Peu de choses m'ont manqué depuis mon arrêt de la vie publique, mis à part le Syndicat -vous et l'enjeu, qui est tout à fait important. J'ai donc naturellement accepté de reprendre le collier jusqu'aux prochaines échéances municipales, qui vont arriver vite. Pas de chance pour ceux qui pensaient être débarrassés de moi : je suis candidat ! Et je le fais évidemment avec plaisir.

Je remercie James CHERON qui a pris les choses à bras-le-corps dans une période compliquée, puisque vous avez connaissance des débats en cours avec nos amis du SYTRADEM. Ce sont des débats qui ne sont pas simples pour des raisons d'humeur et de "gros sous", pour ainsi dire, et de lutte de pouvoir. Après 30 ans de vie publique, nous voyons comment tout cela peut amener à des situations qui ne devraient pas être tendues, qui devraient être consensuelles, mais qui ne le sont pas. J'espère que nous réussirons.

Conformément à ma discussion avec la Préfète qui m'interrogeait sur la façon dont je pouvais voir les choses en tant qu'ancien Président, j'espère que nous arriverons à trouver un consensus où chacun pourra développer sa propre stratégie, selon ses méthodes, avec ses coûts, et que nous allons nous en sortir. Un gros travail a déjà été effectué et je remercie le Président CHERON de s'y être donné à plein. Au fond, je suis content de le libérer un peu pour des tâches qui seront peut-être plus électoralistes durant cette période.

Le sens de ma candidature est modeste et plein d'affection pour cette maison, que je crois connaître et qui me manque depuis deux ans.

Mme DE SAINT LOUP : Merci Yves JEGO.

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Élection du Président :

Candidat : Monsieur Yves JEGO

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 61
- Nombre de présents : 44
- Nombre de votants : 45
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00
- Suffrages exprimés : 45
- Majorité absolue : 23

A obtenu :

- Monsieur Yves JEGO : 45 voix

Mme DE SAINT LOUP : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée après que la doyenne d'âge ait invité ses membres à émettre des réserves éventuelles, Monsieur Yves JEGO, avec 45 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour de scrutin, est proclamé « élu » Président du Syndicat par Madame DE SAINT LOUP doyenne d'âge qui l'installe aussitôt dans ses fonctions.

Yves JEGO est élu Président à l'unanimité.

M. JEGO : Merci !

(Applaudissements)...

La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Yves JEGO.

M. JEGO : Je pense que nous pouvons applaudir la 1^{ère} Vice-présidente, doyenne de l'assemblée.

(Applaudissements)...

Cela fait drôle de revenir là. Merci de votre confiance et nous allons essayer de bien travailler ensemble.

Il nous faut maintenant renouveler l'ensemble des membres du Bureau du Conseil suite à la démission de l'ancien Président James CHERON.

ELECTION DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU

Election du 1^{er} Vice-président

M. JEGO : Qui est candidat ? Marie-Claude DE SAINT LOUP.

Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Election du 1^{er} Vice-Président :

Candidate : Madame Marie-Claude DE SAINT LOUP.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 61
- Nombre de présents : 44
- Nombre de votants : 45
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00

- Suffrages exprimés : 45
- Majorité absolue : 23

A obtenu :

- Madame Marie-Claude DE SAINT LOUP : 45 voix

(Applaudissements)...

M. JEGO : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée, et après que je vous ai invité à émettre des réserves éventuelles, Madame Marie-Claude DE SAINT LOUP, avec 45 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamé "élu" Première Vice-Présidente du Syndicat, je l'installe aussitôt dans ses fonctions.

Election du 2^{ème} Vice-président

M. JEGO : Qui est candidat ? Frédéric FONTAINE.

Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Election du 2^{ème} Vice-président :

Candidat : Monsieur Frédéric FONTAINE.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 61
- Nombre de présents : 44
- Nombre de votants : 45
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00

- Suffrages exprimés : 45
- Majorité absolue : 23

A obtenu :

- Monsieur Frédéric FONTAINE : 45 voix

(Applaudissements)...

M. JEGO : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée, et après que je vous ai invité à émettre des réserves éventuelles, Monsieur Frédéric FONTAINE, avec 45 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamé "élu" Deuxième Vice-Président du Syndicat par le Président, je l'installe aussitôt dans ses fonctions.

Election du 3^{ème} Vice-président

M. JEGO : Qui est candidat ? Manuel AFONSO.

Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Election du 3^{ème} Vice-président :

Candidat : Monsieur Manuel AFONSO.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 61
- Nombre de présents : 44
- Nombre de votants : 45
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00
- Suffrages exprimés : 45
- Majorité absolue : 23

A obtenu :

- Monsieur Manuel AFONSO : 45 voix

(Applaudissements)...

M. JEGO : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée, et après que je vous ai invité à émettre des réserves éventuelles, Monsieur Manuel AFONSO, avec 45 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamé "élu" Troisième Vice-Président du Syndicat, je l'installe aussitôt dans ses fonctions.

Election du 4^{ème} Vice-président

M. JEGO : Qui est candidat ? Gérard ALLAIN.

Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Election du 4^{ème} Vice-président :

Candidat : Monsieur Gérard ALLAIN.

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émergence : 61
- Nombre de présents : 44
- Nombre de votants : 45
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00
- Suffrages exprimés : 45
- Majorité absolue : 23

A obtenu :

- Monsieur Gérard ALLAIN : 45 voix

(Applaudissements)...

M. JEGO : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée, et après que je vous ai invité à émettre des réserves éventuelles, Monsieur Gérard ALLAIN, avec 45 voix ayant obtenu la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, est proclamé "élu" Quatrième Vice-Président du Syndicat, je l'installe aussitôt dans ses fonctions.

Election du Secrétaire, Secrétaire-adjoint et de six assesseurs

M. JEGO :

- Pour la fonction de Secrétaire, qui est candidat ? Damien BUZZI.
Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).
- Pour la fonction de Secrétaire-adjoint, qui est candidat ? Pierre TROUVE.
Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).
- Pour la fonction de 1^{er} assesseur, qui est candidat ? Patrick POUSSEL.
Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).
- Pour la fonction de 2^{ème} assesseur, qui est candidat ? Alain MUNOZ.
Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).
- Pour la fonction de 3^{ème} assesseur, qui est candidat ? Casimir CHEREAU.
Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).
- Pour la fonction de 4^{ème} assesseur, qui est candidat ? Stéphane CADARIO.
Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).
- Pour la fonction de 5^{ème} assesseur, qui est candidat ? Vincent CHIANESE.
Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).
- Pour la fonction de 6^{ème} assesseur, qui est candidat ? Bernard AUTHIER.
Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

Le Conseil Syndical procède aux opérations de vote à bulletin secret, qui donne les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émergence : 61
- Nombre de présents : 44
- Nombre de votants : 45
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00

- Suffrages exprimés : 45
- Majorité absolue : 23

Ont obtenu :

- Monsieur BUZZI Damien	45 voix
- Monsieur TROUVE Pierre	45 voix
- Monsieur POUSSEL Patrick	45 voix
- Monsieur MUNOZ Alain	45 voix
- Monsieur CHEREAU Casimir	45 voix
- Monsieur CADARIO Stéphane	45 voix
- Monsieur CHIANESE Vincent	45 voix
- Monsieur AUTHIER Bernard	45 voix

M. JEGO : Considérant qu'à l'issue du vote aucune réclamation n'a été formulée par l'assemblée, et après que je vous ai invité à émettre des réserves éventuelles, sont proclamés "élus" à la majorité absolue requise des suffrages valablement exprimés au premier tour du scrutin, et je les installe aussitôt dans leurs fonctions :

Monsieur BUZZI Damien	avec 45 voix	est élu Secrétaire,
Monsieur TROUVE Pierre	avec 45 voix	est élu Secrétaire-adjoint,
Monsieur POUSSEL Patrick	avec 45 voix	est élu 1 ^{er} Assesseur,
Monsieur MUNOZ Alain	avec 45 voix	est élu 2 ^{ème} Assesseur,
Monsieur CHEREAU Casimir	avec 45 voix	est élue 3 ^{ème} Assesseur,
Monsieur CADARIO Stéphane	avec 45 voix	est élu 4 ^{ème} Assesseur,
Monsieur CHIANESE Vincent	avec 45 voix	est élu 5 ^{ème} Assesseur,
Monsieur AUTHIER Bernard	avec 45 voix	est élu 6 ^{ème} Assesseur,

Ils peuvent tous venir nous rejoindre autour de la table, sous vos applaudissements.

(Applaudissements)...

Bernard AUTHIER, le retour !

Pendant que les membres du Bureau nouvellement réélus s'installent, nous allons prendre un certain nombre de délibérations.

DELEGATIONS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU PRESIDENT

M. JEGO : Je vous propose de prendre les mêmes que celles qui avaient été confiées au précédent Président, qui étaient d'ailleurs les mêmes que celle confiées au "précédent, précédent" Président.

Y a-t-il des abstentions ? (0 voix).

Y a-t-il des votes contre ? (0 voix).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR ESTER EN JUSTICE

M. JEGO : Y a-t-il des abstentions ? (0 voix).

Y a-t-il des votes contre ? (0 voix).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

DESIGNATION D'UN NOUVEAU DELEGUE TITULAIRE DU SIRMOTOM SIEGEANT AU SYTRADEM

M. JEGO : James CHERON siègeait au SYTRADEM. Je vous propose d'y siéger moi-même.

Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

(Il est procédé au vote à bulletin secret, puis au dépouillement)...

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 61
- Nombre de présents : 44
- Nombre de votants : 45
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00
- Suffrages exprimés : 45
- Majorité absolue : 23

A obtenu :

- Monsieur Yves JEGO : 45 voix

Est déclaré élu délégué titulaire pour siéger au SYTRADEM Monsieur Yves JEGO.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DESIGNANT LES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU SIRMOTOM
--

M. JEGO : Il s'agit de désigner le représentant du Président.

Bernard AUTHIER est candidat. Il remplit très bien ce rôle, avec efficacité et sens de l'intérêt général.

Y a-t-il d'autres candidats ? (Non).

(Il est procédé au vote à bulletin secret, puis au dépouillement)...

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre d'inscrits sur la liste d'émargement : 61
- Nombre de présents : 44
- Nombre de votants : 45
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 45
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 00
- Suffrages exprimés : 45
- Majorité absolue : 23

A obtenu :

- Monsieur Bernard AUTHIER: 45 voix

Monsieur Bernard Authier est désigné à l'unanimité.

DELEGATION DE SIGNATURE DONNEE A LA DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES

M. JEGO : Madame ZAÏDI a le droit de dépenser jusqu'à 1 500 €. Je lui ai dit qu'il serait peut-être possible d'augmenter un peu, mais elle m'a dit que cela était très bien.

Je mets aux voix :

Qui s'abstient ? (0 voix).

Qui est contre ? (0 voix).

La délégation de signature est donnée à Mme Andrée ZAÏDI à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR RESILIER LE MARCHE D'EXPLOITATION
DES DECHETTERIES DU SIRMOTOM ET A METTRE EN PLACE UN PROTOCOLE
TRANSACTIONNEL**

M. JEGO : Vous savez que nous avons confié nos deux déchetteries de Voulx et de Montereau à un prestataire : la Société SAS CENTRAIS - SEINE ET YONNE RECYCLAGE. Celle-ci nous a fait savoir qu'elle ne souhaitait pas poursuivre la gestion des déchetteries.

Il convient de préciser qu'elle ne souhaite pas poursuivre car nous l'avons mise devant ses responsabilités suite au non-respect du cahier des charges sur lequel nous l'avons désignée. Il est dommage de participer à un appel d'offres, de répondre avec des offres mirobolantes et merveilleuses sur le papier, et d'être incapable de transformer les offres dans la réalité.

Présageant que nous allions nous-mêmes dénoncer le marché, cette Société a préféré partir d'elle-même. Dont acte.

Il convient donc d'approuver cette résiliation du marché, puisque c'est la Société qui le demande et de m'autoriser à signer les documents liés à cette désignation. C'est l'objet d'une première délibération.

Y a-t-il des abstentions ? (0 voix).

Y a-t-il des votes contre ? (0 voix).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A LANCER UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES
POUR LE RENOUELEMENT DU MARCHE D'EXPLOITATION DES DECHETTERIES DU
SIRMOTOM**

M. JEGO : La deuxième délibération consiste à relancer une consultation des entreprises selon les mêmes modalités, afin d'en trouver une qui nous fera des promesses, mais qu'elle honorera.

Y a-t-il des questions ? Aucune remarque particulière.

Avec les délais de publication, il faudra quelques mois pour retrouver un prestataire. Cela ne sera sans doute pas avant les prochaines échéances municipales. Jusque-là, l'entreprise sortante sera dans l'obligation d'assurer le courant. Elle ne le fera pas avec enthousiasme... Pour autant, c'est elle qui a choisi de partir.

Y a-t-il des abstentions ? (0 voix).

Y a-t-il des votes contre ? (0 voix).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT POUR RENOUELER LA SOUSCRIPTION AU
CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE AUPRES DU CENTRE DE GESTION DE SEINE-ET-MARNE**

M. JEGO : C'est un problème important, mais administratif. Je pense que personne ne voit d'inconvénient à cette affaire ? (Non).

Y a-t-il des abstentions ? (0 voix).

Des votes contre ? (0 voix).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT A ANNULER ET REMPLACER LES DELIBERATIONS
N°DCS2016/27, N°DCS2017/20 ET N°DCS2018/31 PORTANT SUR LA MISE EN PLACE DU
REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE
L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (R.I.F.S.E.E.P.)**

M. JEGO : Nous devons reprendre une délibération ?

Mme ZAÏDI : Oui. La dernière modification datait de 2016. Nous avons profité d'une mise à jour en août 2019 pour rebalayer tous les postes inhérents à l'application du RIFSEEP.

M. JEGO : Il s'agit donc de la mise à jour de ceux qui ont droit ou pas...

Mme ZAÏDI : Tout le monde y a droit, mais dans les conditions qui ont été refixées.

M. JEGO : Cela augmente ou diminue-t-il ?

Mme ZAÏDI : Ce ne sont pas les conditions de rémunération, mais les conditions d'application.

M. JEGO : D'accord.

Des questions ? (Non).

Je mets aux voix.

Y a-t-il des abstentions ? (0 voix).

Des votes contre ? (0 voix).

La délibération est adoptée à l'unanimité.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. JEGO : Outre mes remerciements, je pensais que le Président sortant allait offrir un pot, mais je vois que ce n'est pas le cas !

M. CHERON : Je ne suis plus le Président !

M. JEGO : Le Président entrant offrira un pot lors de notre première réunion.

Je vous invite à noter les dates de nos prochaines réunions :

- Vendredi 13 décembre 2019. Un pot sera offert par le Président à l'issue.
- Vendredi 31 janvier 2020 pour le Débat d'Orientations Budgétaires.
- Vendredi 13 mars 2020 pour le vote du Budget.

Y a-t-il des questions diverses ?

Je sais que j'avais la réputation d'être expéditif. Je ne voudrais pas l'être trop, mais de fait, il n'y a pas de questions diverses.

Je voudrais remercier Andrée ZAÏDI d'avoir assumé cette période et le personnel, d'avoir fait les choses le plus correctement. Je suis à la disposition et à l'écoute de chacun.

Je vous souhaite une bonne soirée !

La séance est levée à 19 heures.